

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vin » de FranceAgriMer du 19 décembre 2018 : classement des variétés de vignes, gestion du potentiel viticole, changement climatique, OCM vitivinicole.

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 19 décembre 2018, sous la présidence de Jérôme Despey.

Classement des variétés de vignes

Les professionnels ont exprimé le souhait de pouvoir intégrer des variétés résistantes dans le classement national, mais avec prudence afin de ne pas courir le risque éventuel de classer des variétés avec des noms d'indications géographiques ou des noms qui usurperaient des noms de variétés emblématiques du vignoble français.

Dans l'attente d'éclairages sur la réglementation en matière de dénomination des variétés, le conseil spécialisé de FranceAgriMer a rendu un avis favorable au classement temporaire de la variété résistante « Fleurtaï » et, au classement définitif, de la variété « Melon Rouge », et reporté son avis pour les autres variétés proposées au classement. Le conseil s'est également prononcé sur des simplifications de dénominations de variétés au classement national, notamment pour les variétés à plusieurs couleurs, et des traductions de certaines variétés.

À la suite de cet avis, le ministère en charge de l'agriculture prendra prochainement un arrêté de classement national des variétés de vignes.

Gestion du potentiel viticole : les demandes de limitations régionales en plantations nouvelles 2019 en AOC, IGP et VSIG

À l'issue des réunions qui se sont tenues au sein des organismes de défense et de gestion (ODG), des interprofessions, des conseils de bassins et des comités nationaux de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO), le conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer s'est prononcé sur les demandes de limitations régionales en plantations nouvelles pour 2019 en vins à appellations d'origine contrôlée (AOC), en vins à indications géographiques protégées (IGP).

Le conseil spécialisé a validé l'ensemble des demandes de limitation ayant reçu un avis favorable des comités nationaux de l'INAO.

Vers une stratégie nationale de la filière viticole pour lutter contre le changement climatique

À l'horizon 2050, la filière vitivinicole française va devoir s'adapter au changement climatique, qui pourrait modifier significativement à la fois les conditions de production des vins, leurs caractéristiques organoleptiques et leurs marchés. Les membres du conseil ont échangé sur les travaux en cours en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Après une démarche de prospective relative au changement climatique, pilotée par l'institut national de la recherche agronomique (INRA) et FranceAgriMer, avec l'INAO et les représentants de la filière viticole, le conseil spécialisé a validé l'élaboration d'une stratégie nationale de la filière viticole sur le changement climatique, en cohérence avec les démarches régionales, qui combinera des mesures en matière de réglementation, d'actions collectives, de communication et de marché, de recherche et de développement.

OCM vitivinicole

Le conseil spécialisé a validé le report de la date de clôture de l'appel à projets en cours pour la mesure investissement au 15 février 2019 ainsi que la décision modifiant le plan collectif Vallée du Rhône rendant éligibles à la restructuration collective deux nouvelles variétés (Couston N et Caladoc N). L'approbation de cette décision par le ministère en charge de l'agriculture interviendra une fois que le cahier des charges de l'appellation Côte du Rhône introduisant ces deux nouveaux cépages aura été homologué par arrêté interministériel.

Acidification

Le conseil a donné un avis favorable sur l'arrêté autorisant l'acidification pour la récolte 2018, portant sur 28 AOP et 9 IGP. Les demandes concernent les bassins Val de Loire-Centre, Alsace-Est, Champagne, Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura.

Pour en savoir plus : <http://www.franceagrimer.fr>

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 25 38

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
